

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

Du 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 22/06/2026

Présents : BARRIERE-MARTIN Bernadette, CHAZAL Vincent, , DUMAS Maryse, FAYE Philippe, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, HUBERT Marie-Françoise, JEANNIN Steve, MARTIN Gilles, MURATON Coralie, NICOLAS-GURTNER Cédric, PORTE Jean-Luc,

Procuration : FAURE Morgane à CHAZAL Vincent, SOUCHET Chantal à DUMAS Maryse

Absents excusés : RAY Daniel, de ROHAN CHABOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Maryse DUMAS

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20/04/2026

VOTE : Le procès verbal est adopté à l'unanimité,

1/ Travaux de construction de la salle polyvalente

Monsieur le maire fait un point sur les travaux de construction de la salle polyvalente.

Le bureau de contrôle DEKRA est intervenu pour établir le plan de général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Les documents concernant la consultation des entreprises sont en cours de rédaction auprès de l'architecte.

L'appel d'offre sera lancé vers la fin juillet pour une remise prévue pour le 14/09/2026.

L'analyse sera restituée par l'architecte le 30/09/2026.

La notification aux retenus vers le 20/10/2026.

2/Travaux de réhabilitation des logements communaux

Le cabinet de maîtrise d'œuvre DE SIGNE a estimé le montant des travaux à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC.

Le montant des honoraires s'élève à 27 000 .00 € HT soit 32 400.00 € TTC.

Le planning prévisionnel : réception des travaux courant avril 2027.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

(Maryse Dumas ne prend pas part au vote)

3/Autorisation de contracter un emprunt auprès de la banque des territoires

Pour le financement des travaux de réhabilitation des logements communaux la Caisse des dépôts et consignations propose différents Contrats de Prêt :

1/ 200 000 € sur 25 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : *200 000* euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : *2 778.77 €*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 77 877.35 €

2/ 250 000 € sur 25 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 250 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 3 473.47 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 97 346.68 €

3/ 200 000 € sur 30 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 200 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 2 459.78 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 95 173.45 €

4/ 250 000 € sur 30 ans

Ligne du Prêt : *Cohésion territoriale*

Montant : 250 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle* Montant : 3 074.72 €

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Montant des intérêts : 118 966.81 €

Le conseil municipal, après délibération, ne souhaite pas prendre de décision et demande que ce point soit reporté à la réunion du prochain conseil municipal accompagné du plan de financement du projet.

4/Désignation d'un représentant à la CLECT : commission locale de transferts des charges

Selon l'article 1609 nonies C du CGI, il est créé entre la communauté de communes et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer. Elle est donc chargée d'évaluer le montant des charges transférées en cas de transfert de compétence.

C'est le code général des impôts qui fixe les règles relatives à la création et à la composition de la CLECT.

« Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Le fait que la fin du premier alinéa IV de l'article 1609 nonies C du CGI pose clairement que les membres de la commission restent des « représentants » des communes indique que la délibération de l'EPCI ne peut que décider de la composition de ladite commission et qu'ensuite il faut organiser des élections au sein de chaque commune.

Les membres devant nécessairement être des conseillers municipaux, l'élection a donc vocation à être organisée au sein des conseils municipaux.

Le conseil communautaire réuni le 07 mai 2026 a fixé la composition comme suit : UN membre par commune (pas de suppléant).

Il est proposé au conseil municipal :

- De DESIGNER de ROHAN CHABOT Emmanuel pour siéger à la CLECT

5/Subvention AFMTELETHON

La commune a reçu une demande de subvention de la délégation 63 de l'AFMTELETHON. Après délibération le conseil municipal décide de ne pas apporter son soutien.

Questions diverses

Gilles Martin a présenté le club climat en indiquant que 2 ateliers seraient mis place en septembre (plan climat Energie). Il suggère de faire appel aux habitants via panneau Pocket pour participer au club climat.

Vincent Chazal a rapporté pour la commission voirie le rebouchage des chemins avec du goudron à froid prévu le 17/07. Un inventaire des fosses à nettoyer dans les zones sujettes aux inondations est en cours.

Cédric Gurtner rapporte qu'une réflexion pour l'installation d'une climatisation dans 1 ou 2 classes est en cours. Un groupe de travail doit être créé pour trouver des solutions à l'école (bâtiments, cours) face aux canicules. M le Maire rappelle qu'il a organisé avec la directrice de l'école un travail de prévention face aux effets des fortes chaleurs.

Morgane Faure a visité les personnes isolées dans le cadre du plan canicule.

Maryse Dumas a fait un point sur les actions de la commission marché/com/culture. Les marches s'organisent au gré des disponibilités des exposants et en fonction des fortes chaleurs de juin.

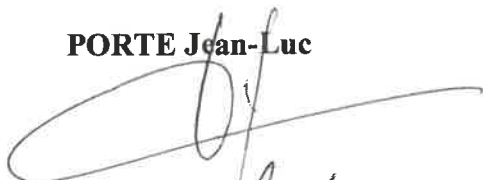
La brochure Jozerand actu est finalisée et sera distribuée dans la 1^{ere} quinzaine de juillet.

Terres vibrantes organise son concert dans l'église de Jozerand le 19/07/2026

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20H.

Le Maire

PORTE Jean-Luc




La secrétaire de séance

DUMAS Maryse